

## DECISION MUNICIPALE N° 03 -24

Direction Ressources – mission recherche de subventions – contrôle de gestion – évaluation des politiques publiques

**Objet :- Construction de la salle culturelle et des festivités – Demande de financement au titre de la DSIL 2024**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE LA TRINITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L. 2212-2-2, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Dotation de Soutien à l'Investissement local,

Vu les opérations éligibles au titre de la programmation 2024 de la DSIL,

Vu le projet de construction de la salle culturelle et des festivités,

Vu la demande de subvention au titre de la DETR 2024 en catégorie 17 « Ingénierie »

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans la catégorie 6 de la programmation 2024,

Considérant l'estimation des travaux mise à jour (valeur janvier 2024) pour un montant de 5 276 235 € HT,

Considérant l'attribution d'une subvention départementale de 950 832 € pour ce projet,

Considérant l'attribution d'une subvention du Centre National de la Musique de 200 000 € pour la partie scénographie pour ce projet,

Considérant la demande de subvention auprès de la Région SUD de 950 832 € pour ce projet,

Considérant la demande de subvention au titre du fonds Vert « renaturation » pour la création de 3 ilots de fraîcheur en centre-ville interconnectés dont un concerne les espaces extérieurs de la future salle culturelle,

**DECIDE DE**

**ARTICLE 1 :** Fixer le montant prévisionnel des travaux valeur janvier 2024 à 5 276 235 € HT,

**ARTICLE 2 :** solliciter l'aide financière de l'ETAT au titre de la programmation 2024 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL 2024), pour un montant de 950 832 €,

**ARTICLE 3 :** Adopter le plan de financement prévisionnel des travaux suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
5 276 235 €		DSIL 2024	18 %	950 832 €
		Département des AM	18 %	950 832 €
		Région Sud	18 %	950 832 €
		Centre National de la Musique	4 %	200 000 €
		Autres subventions (Fonds Vert...)	11 %	571 963 €
		<b>Total subventions</b>	<b>69 %</b>	<b>3 624 459 €</b>
		Autofinancement	<b>31 %</b>	<b>1 651 776 €</b>
TOTAL HT	5 276 235 €	TOTAL HT	100%	5 276 235 €

**ARTICLE 4 :** adopter le planning prévisionnel de cette opération fixé comme suit :

État d'avancement de l'opération	Période envisagée (mois et année)
Démarrage des travaux	Avril 2024
Réception des travaux	Mars 2026

**ARTICLE 5 :** La décision peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

27 FEV. 2024

Le Maire,  
Ladislav POLSKI